

PROJET DE CONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION COMMUNAUTAIRE A LA ROCHE-SUR-YON

CONCERTATION PREALABLE

COMPTE RENDU DE L'ATELIER SUR LES ACCES ET LES CIRCUITS PEDAGOGIQUES

Date : jeudi 16 février 2023, de 18h à 20h

Lieu : La Roche-sur-Yon, Salle des anciennes écuries des Oudairies

Nombre de participants : 18 personnes

Intervenants en tribune :

- Anne AUBIN-SICARD, Vice-Présidente de La Roche-sur-Yon Agglomération et 1^{ère} adjointe au maire de La Roche-sur-Yon
- Marie-Pierre KEREBEL, responsable du Service Eau Assainissement Déchets
- Frédéric TOURANCHEAU, responsable d'activité Patrimoine, Service Eau – Assainissement - Déchets
- Johan GARDON, directeur des Espaces Publics
- Christophe SIMON, AMO Cabinet Merlin

Garante de la concertation : Mireille AMAT

Animation : Naïs CIPRA, PARIMAGE

INTRODUCTION DE LA REUNION

Ouverture de la réunion par Naïs CIPRA

Naïs CIPRA, animatrice-modératrice de la réunion, présente le déroulé de l'atelier : un mot d'introduction d'Anne AUBIN-SICARD, Vice-présidente de La Roche-sur-Yon Agglomération, puis un mot de présentation de Mireille AMAT, garante de la concertation désignée par la CNDP, suivi d'une première partie consacrée à un rappel du projet accompagnée d'un temps d'échanges, puis d'un travail en sous-groupes et d'une restitution au sein de chaque groupe, avant le mot de conclusion de la réunion.

Mot d'introduction d'Anne AUBIN-SICARD, Vice-présidente de La Roche-sur-Yon Agglomération

Anne AUBIN-SICARD remercie les participants pour leur présence à cet atelier de concertation relative au projet de la nouvelle station d'épuration communautaire à La Roche-sur-Yon. Elle rappelle que cet atelier est axé sur les accès et les circuits pédagogiques de la future station d'épuration.

Mot d'introduction de la garante

Mireille AMAT indique que deux garants ont été désignés par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) : Mireille Amat et Serge QUENTIN. Leur rôle est de s'assurer que la concertation se fasse en toute transparence. Elle rappelle au public que la réunion de clôture de la concertation se tiendra le mardi 21 février 2023.

Première partie : Les enjeux du projet en termes d'accès et de circuits pédagogiques

Rappel des grands objectifs du projet

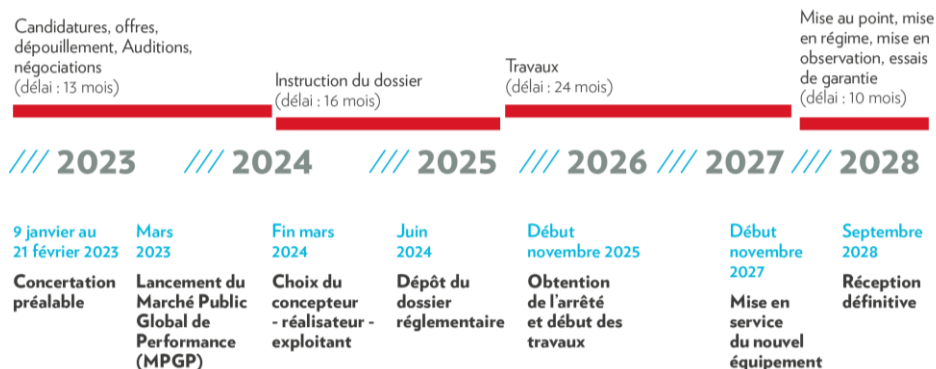
Anne AUBIN-SICARD montre un visuel de la station d'épuration actuelle et annonce que La Roche-sur-Yon Agglomération a pour ambition de disposer d'une installation :

- Fiable avec des équipements éprouvés, sécurisés et performants, exemplaire au niveau énergétique, pour laquelle les coûts d'exploitation sont maîtrisés ;
- Evolutive et adaptable aux évolutions réglementaires et à la démographie future du territoire ;
- Modulaire permettant de faire face aux variations de charge des différents intrants ;
- Pédagogique, permettant de sensibiliser la population aux enjeux environnementaux : préservation des milieux récepteurs, des ressources énergétiques, des espaces naturels, etc. ;
- Intégrée dans son environnement immédiat.

Elle rappelle le fonctionnement d'une station d'épuration et les différents traitements qui y sont réalisés, à la fois pour la filière eau et pour la filière boue.

Anne AUBIN-SICARD présente ensuite le coût du projet, estimé entre 80 et 90 millions d'euros et souligne qu'ils seront accompagnés par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) sur l'aspect méthanisation et valorisation thermique, ainsi que par la Région et le Département. Elle ajoute que la Collectivité va recourir à un marché public global de performance (MPGP) pour la conception, la construction et l'exploitation de la future station d'épuration. La Collectivité définit alors un cadre à respecter dans le Dossier de Consultation : capacité de traitement, normes de rejet, orientations pour la filière eau, destination des boues, parcelles à construire, accès, limitation des nuisances, intégration architecturale et paysagère, etc.

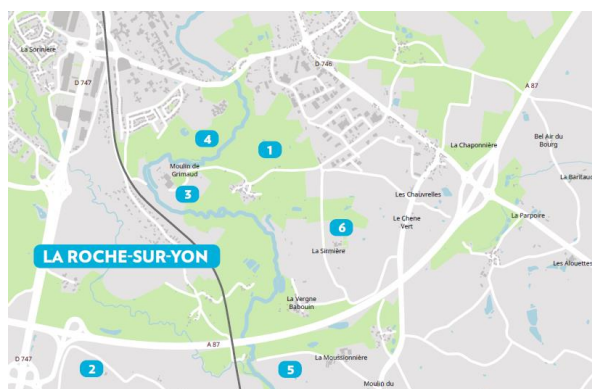
La Vice-Présidente présente ensuite le calendrier du projet.



Zoom sur les enjeux d'accès et les circuits pédagogiques

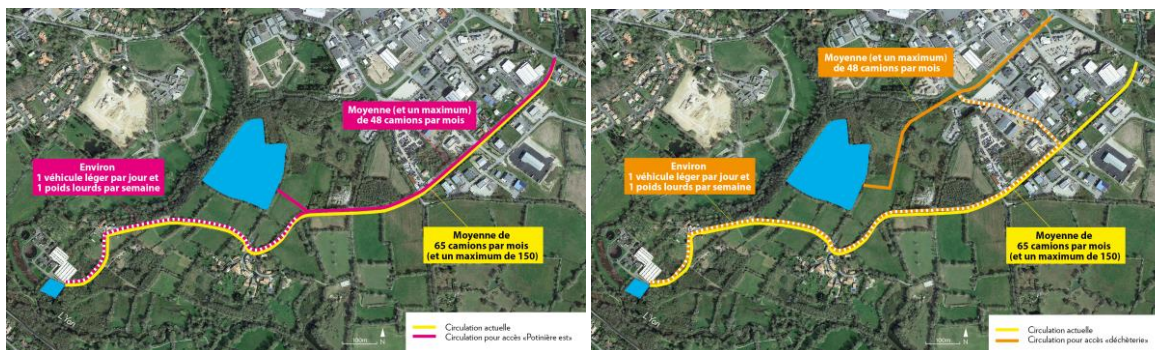
Christophe SIMON présente la carte avec les six sites d'implantation étudiés pour la future station d'épuration, soulignant que les sites 4,5 et 6 (voir carte ci-dessous) ont été écartés compte tenu de leur surface insuffisante pour accueillir la station d'épuration. Il explique que les sites 1, 2 et 3 ont alors fait l'objet d'une analyse multicritères qui a permis de retenir le site 1, situé à proximité de la station actuelle, à côté de la zone d'activité économique de Belle Place, et présentant plusieurs critères favorables.

Anne AUBIN-SICARD présente ensuite les accès envisagés, les cheminements doux existants, et les cheminements à imaginer (voir carte ci-dessous).



Elle explique que des franchissements de l'Yon pourraient être créés afin de connecter les cheminements avec ceux existant en rive droite. Elle ajoute qu'un circuit pédagogique externe pourrait être mis en place en contournant la future station d'épuration et consistant en un chemin pédestre ouvert à tous et connecté aux cheminements doux existants dans la zone. Enfin, elle précise que des panneaux explicatifs pourraient permettre de sensibiliser le public au cycle de l'eau et au traitement des eaux usées. **Anne AUBIN-SICARD** souligne alors que leur objectif est de faire découvrir cet équipement, en mettant en place un circuit de visite interne, destiné aux scolaires et aux groupes pour des visites guidées des ouvrages et des locaux.

Christophe SIMON présente ensuite le trafic routier actuel et futur autour de la station d'épuration. Il indique qu'aujourd'hui le total de camions est estimé à 775 contre 580 camions demain pour la future station d'épuration, soit une diminution du trafic de 20%. Il montre alors deux cartes qui permettent de retraduire la circulation actuelle et future et les hypothèses d'accès.



Il rappelle qu'un poste de relèvement et un bassin tampon seront mis en place sur le site de la station d'épuration actuelle, ce qui entraînera une faible circulation : un véhicule léger par jour et un véhicule poids lourd par semaine (concerne le tracé en pointillés sur les cartes ci-dessus).

En complément, **Christophe SIMON** montre deux photos qui représentent les deux accès envisagés : l'accès « Potinière Est » et l'accès « Déchetterie ».

Enfin, **Anne AUBIN-SICARD** montre un exemple indicatif d'implantation pour la future station d'épuration. Elle commente ensuite deux cartes thématiques présentant les enjeux de biodiversité des sites d'implantation, d'une part, et l'emplacement des zones humides, d'autre part. Elle précise que la Collectivité doit être vigilante sur ces enjeux de biodiversité lorsqu'ils choisiront l'accès au site.

Temps d'échanges

Intervention 1

Une participante demande pourquoi le site 4 n'a pas été retenu.

Christophe SIMON explique que la surface de la parcelle était insuffisante pour accueillir la station d'épuration, en zone inondable, et qu'elle se trouvait à proximité des habitations, alors qu'une distance de 200 mètres minimum entre les habitations et l'installation de méthanisation est obligatoire.

Intervention 2

Un participant demande ce qui est pris en compte dans les chiffres présentés sur le trafic routier.

Christophe SIMON indique que ces chiffres prennent en compte les camions qui livrent les réactifs-matériels, les camions qui vont prendre les boues externes, ainsi que l'évacuation des boues. Il précise qu'environ 300 camions circulent aujourd'hui pour l'évacuation des boues, tandis qu'en situation projet ce seront environ 30 camions qui circuleront pour l'évacuation des cendres.

Intervention 3

Un participant demande si les camions vidangeurs seront toujours présents.

Christophe SIMON répond que les vidangeurs sont les camions qui viennent vider les matières de vidange des fosses septiques ou les graisses et que le résidu extrait de ces fosses doit aller dans une station d'épuration. Par conséquent, c'est la station d'épuration du territoire qui reçoit les vidangeurs du territoire.

Intervention 4

Un participant souligne que pour se rendre jusqu'au bassin tampon, il faut dans tous les cas passer par la zone de Belle Place, sauf pour les livraisons. Il indique qu'en venant de la route de Saint-Florent-des-Bois, il y a une interdiction de chaque côté pour les camions de 3,5 tonnes, mais qu'en quittant la route de La Potinière, il y a une interdiction pour les camions de 3,5 tonnes sauf livraison.

Johan GARDON indique que l'idée en mettant ces panneaux était d'éviter qu'un maximum de camions prennent la route de La Potinière pour se rendre après dans la zone d'activités de Belle Place. Il précise qu'ils ont laissé le « sauf livraisons » puisque sur la route de La Potinière certaines entreprises sont encore présentes, ainsi que la station d'épuration de Moulin Grimaud.

Intervention 5

Une participante demande pourquoi l'accès proposé par la déchetterie Zone de Belle Place est en angle droit.

Anne AUBIN-SICARD indique que c'est du schématique et que la biodiversité est prise en compte.

Intervention 6

Une participante demande pourquoi l'accès par la déchetterie est parallèle à la route existante alors que cette dernière pourrait être utilisée.

Christophe SIMON explique qu'ils sont dans le cadre d'un MPGP (Marché Public Global de Performance) : les études sont menées par la maîtrise d'ouvrage jusqu'à un certain niveau et les études finales seront réalisées par les entreprises retenues dans le cadre du marché. Il indique que pour l'instant les accès sont dessinés de cette façon mais qu'ils sont encore à un stade d'études préliminaires, et qu'une réflexion est encore possible à ce sujet.

Intervention 8

Un participant indique que l'accès de La Potinière a été mesuré et se situe exactement à 170 mètres de la première habitation.

Intervention 9

Un participant souligne la présence d'une mare d'eau au niveau de l'accès envisagé par la route de La Potinière.

Anne AUBIN-SICARD explique qu'il est important de préciser cette information lors du travail en sous-groupes.

Deuxième partie : Restitution du travail en sous-groupes

Naïs CIPRA explique les modalités du travail en sous-groupe, d'une durée de 1h, et les outils à disposition des participants : une grille de travail avec quatre questions, un plan du site et un fascicule du participant. Elle ajoute qu'un rapporteur doit être désigné au sein de chaque groupe pour restituer les observations de chacun.

Premier groupe : 9 personnes

Le rapporteur du premier groupe indique qu'ils sont tous contre l'accès sud par la route de La Potinière pour plusieurs raisons :

- La route de La Potinière ne permet le passage que d'un seul camion, deux voitures citadines ne se croisent qu'avec difficulté. Pour le passage des camions, il faudrait alors élargir la route de La Potinière ce qui représente un coût financier, mais également écologique en abattant des arbres remarquables (chênes centenaires). Cet accès pourrait également engendrer l'expropriation des propriétaires riverains.
- L'accès est à 150 mètres des premières habitations de La Potinière.
- L'accès débouche dans un virage, où une mare d'eau est inondée toute l'année, ce qui représente un danger.

Le premier groupe indique alors que « *les habitants de La Potinière, réunis en association depuis de nombreuses années, maintiennent leur véto à l'accès par la route de La Potinière. L'accès doit se faire par le chemin existant au nord de la déchetterie* ».

Par ailleurs, le groupe souligne que l'aménagement du site actuel est impossible aujourd'hui avec les gens du voyage et il demande à ce qu'ils respectent la législation en matière de camping permanent. Le rapporteur estime également que le chantier de destruction et de renaturation de la station d'épuration actuelle, prévu pour durer deux ans, engendrera des boues sur la route.

Concernant les circuits pédagogiques, le premier groupe est favorable à l'idée d'aménager les contours mais il demande à ce que les sentiers actuels soient entretenus, surtout face au problème de dépôts d'ordures sauvages. Une participante souligne qu'il faudrait empêcher les véhicules d'entrer dans les chemins.

Ainsi, le premier groupe demande que l'accès soit réalisé sur une route sécurisée, et considère que l'accès par la route de La Potinière n'est pas sécurisé, et est particulièrement étroite. Selon eux, le seul accès envisageable est celui par la déchetterie, soulignant qu'il semble plus court et moins dangereux. Une participante demande alors que les deux accès soient mesurés depuis la départementale qui va vers Saint-Florent-des-Bois, soulignant que l'accès nord peut longer directement la déchetterie avec une partie déjà construite et des véhicules qui y passent déjà régulièrement. Elle précise que la route est adaptée, et qu'avec cette mesure les longueurs de chaque accès s'inverseraient.

Deuxième groupe : 9 personnes

Le second groupe souhaite une route sécurisée, notamment pour les enfants. Il souhaite également une route suffisamment solide, adaptée aux charges lourdes (camions, cars scolaires qui visiteront la station d'épuration, etc.), ainsi qu'une route qui permette un trafic important, en particulier pendant la phase travaux. Il demande également à ce que la route respecte les traversées très fréquentes d'animaux sauvages (sangliers, biches, etc.) ou encore les randonnées équestres.

Ainsi, le groupe souligne que l'accès à privilégier est celui rue Bunsen, côté déchetterie, soulignant qu'il semble logique de rattacher la future station d'épuration à la zone d'activités où il n'y a pas de promeneurs, ni d'enfants qui peuvent faire du vélo. Par ailleurs, il considère que cet accès serait un coût financier moindre pour la collectivité en utilisant des routes existantes, plutôt que de refaire et élargir la route de La Potinière sur plusieurs kilomètres. Il indique également que l'accès sud se trouve dans un virage et près d'une mare d'eau, ce qui représente un danger. Il demande aussi de prévoir des parkings suffisamment grands côté déchetterie, destinés aux visiteurs des circuits pédagogiques, et ainsi éviter du trafic supplémentaire.

Concernant l'accès pompier, le second groupe considère qu'il serait plus adapté à l'ouest. En effet, il précise que les tuyaux seraient plus courts par rapport au refoulement du bassin tampon à la station d'épuration, et que par conséquent, le coût serait moindre. Il ajoute que cela permettrait une économie d'énergie puisque la pompe utilisée pour le relevage serait moins sollicitée et qu'il y aurait moins de dépôts sauvages puisque le chemin serait moins visible du public.

Enfin, il demande à ce qu'une attention particulière soit portée à la végétalisation de la future station d'épuration et à son intégration, afin que les riverains n'aient pas un visuel sur la station d'épuration. Concernant les éventuels bruits de fonctionnement, il souligne l'importance de réaliser des merlons anti-bruit.

Christophe SIMON précise que tous les équipements seront fermés.

Temps d'échanges

Intervention 10

Un participant indique que si l'accès est réalisé par la route de La Potinière, ils vont devoir l'élargir ce qui nécessitera de couper tous les chênes le long de la route. Il souligne que pour la biodiversité ce

n'est pas logique de faire l'accès au sud. Par ailleurs, il soulève la problématique des gens du voyage, estimant que ces derniers ne respectent pas les limitations de vitesse et sont à l'origine de dégradations. Il demande que la Collectivité leur rappelle les règles à respecter.

Anne AUBIN-SICARD répond que des contrôles de vitesse peuvent être effectués pour répondre à cette problématique.

Un participant propose l'installation d'un ralentisseur.

Johan GARDON souligne qu'un aménagement provisoire a été réalisé à La Potinière afin de sécuriser le virage de la chaussée. Il précise qu'il existe deux possibilités d'aménagement de sécurité : les panneaux ou les plateaux. Toutefois, il souligne que ces derniers génèrent du bruit, comme le coussin berlinois. Concernant le régime de vitesse, il indique qu'il n'existe pas de limitation de vitesse claire en sortant de la départementale (RD746) pour se rendre dans le village de La Potinière et précise que c'est un sujet qui peut être amélioré. Il précise que des tests peuvent être réalisés pour les aménagements de sécurité.

Intervention 11

Une participante s'interroge sur les aménagements cyclables prévus.

Johan GARDON indique que dans le cadre du plan vélo, plusieurs itinéraires sont envisagés dans une dizaine d'années. Il précise qu'au nord, au niveau des acquisitions foncières, il y aurait la possibilité de faire des aménagements cyclables pour relier à l'itinéraire principal près de Belle Place et au grand axe cyclable pour rejoindre la ville le long de la RD746.

Il ajoute que la collectivité n'a pas le droit de faire d'aménagements cyclables dans le lit de la rivière, et qu'aujourd'hui, cela ne leur permet pas de traverser l'Yon. Il indique qu'ils peuvent toutefois installer des rampes pour rejoindre l'aménagement présent de l'autre côté.

Intervention 12

Un participant souligne qu'il est indispensable de fermer les chemins du village à ceux qui n'ont pas de raison d'y être.

Johan GARDON explique qu'une solution est de mettre en place des barrières forestières pour que les tracteurs puissent passer, en laissant les clés aux exploitants. Toutefois, il souligne que ces barrières forestières restent ouvertes et qu'ils n'ont pas la possibilité d'avoir des agents présents pour vérifier.

Intervention 13

Un participant indique avoir demandé l'installation de panneaux de limitation de vitesse à 30 km/h dans le virage.

Johan GARDON explique qu'ils ont mis des panneaux, mais pas à la sortie.

Intervention 14

Un participant revient sur la méthanisation, et demande si une partie de la chaleur récupérée pourrait servir à chauffer les maisons de La Potinière.

Christophe SIMON explique qu'il y a deux types de chaleur : la chaleur récupérée dans les eaux usées traitées pour un gradient d'environ 5 degrés, ce qui n'est pas suffisant pour chauffer une maison, et la valorisation thermique. Il précise qu'il faudrait alors transporter de la chaleur à 70-80 degrés, et pour cela il faut des systèmes adéquats dans les maisons pour utiliser cette chaleur et pour pouvoir chauffer la maison. Il souligne qu'en chauffage électrique, gaz ou fuel, cela n'est pas forcément compatible. Pour les 70 degrés, il faudrait une modalité de raccordement qui soit très particulière.

Intervention 15

Un participant demande quand le village de La Potinière sera raccordé à la fibre alors qu'elle passe à 400 mètres des habitations.

Anne AUBIN-SICARD indique que le maire sera présent lors de la réunion de clôture de la concertation, qui sera l'occasion d'évoquer ce sujet avec lui. Elle explique qu'il a essayé de faire avancer Orange sur le sujet et invite le public à écrire à Orange pour qu'il y ait un maximum de personnes qui fassent remonter leur mécontentement afin que le chantier puisse se terminer. Elle précise qu'ils sont loin des promesses faites par Orange en 2013 sur le déploiement gratuit de la fibre pour l'ensemble des habitants.

Intervention 16

Une participante s'interroge sur la dangerosité de l'unité de méthanisation sur le futur site de la station d'épuration.

Anne AUBIN-SICARD explique qu'il existe trois solutions pour le traitement des boues d'épuration : l'épandage, le compostage ou la valorisation thermique. Elle indique que la Collectivité a décidé d'ajouter une étape de méthanisation afin d'anticiper la future réglementation européenne qui va imposer la neutralité énergétique dans le fonctionnement des stations d'épuration. Elle ajoute que des panneaux photovoltaïques seront également mis en place sur le site. Elle précise que la technique est aujourd'hui éprouvée, indiquant que Nantes métropole et Rennes métropole viennent de faire le même choix technique pour leur réhabilitation de station d'épuration.

Christophe SIMON ajoute que le procédé de méthanisation qui serait mis en place au sein de la station d'épuration est différent de la méthanisation agricole qui est multi-intrants (différents produits agricoles ou agroalimentaires dans le digesteur). Il précise que la méthanisation de station d'épuration est uniquement réalisée avec des boues et des graisses de la station d'épuration et d'autres stations. Ce sont donc des produits homogènes. Il souligne être en lien avec les services de l'Etat et les pompiers pour les aspects défense incendie et sécuritaire du site. Il ajoute que le gaz issu de la méthanisation est à petite pression, et qu'il entre à haute pression au moment de l'injection dans le réseau de gaz GRDF.

Intervention 17

Une participante demande s'ils ont visité d'autres unités de méthanisation et s'interroge sur les nuisances olfactives liées à ce type d'installation.

Christophe SIMON explique qu'ils se sont rendus à la station d'épuration de Bourges. Concernant la question des odeurs, il indique qu'avec la station d'épuration actuelle, les boues sont très odorantes puisque les boues sont déshydratées et chaulées, puis stockées dans des bâtiments, en extérieur. Il souligne alors que dans la future station d'épuration, lorsque les boues sortiront de la méthanisation, elles seront uniquement maintenues à l'intérieur de canalisations, puis elles seront séchées, avant d'entrer dans l'unité de valorisation thermique. Il précise alors que les boues n'auront aucun contact avec l'air.

Il ajoute que les bâtiments de traitement des boues seront confinés. La boue restera uniquement à l'intérieur des canalisations, et pour les prétraitements, ce sera à l'intérieur des bâtiments qui seront désodorisés. Par ailleurs, il indique que les états initiaux olfactif et acoustique seront réalisés, et qu'une réglementation est imposée au niveau du bruit et des odeurs. Enfin, il explique que dès la réception de la station, des tests seront réalisés, et qu'ensuite de manière annuelle de nouveaux relevés acoustiques seront faits.

Intervention 18

Une participante s'interroge sur la lumière dégagée par la future station d'épuration.

Christophe SIMON indique qu'il y aura un minimum de luminosité. Il explique que le site sera en exploitation de 8h à 18h, l'extérieur de la station sera donc éteint après 18h. Par ailleurs, le projet prévoit l'installation de détecteurs de lumière.

Mot de conclusion

Anne AUBIN-SICARD remercie les participants pour leur participation à cet atelier. Elle précise qu'il est important d'avoir une vision d'ensemble des attentes du public pour le projet, en particulier sur la question des accès. Elle rappelle que les deux accès sont possibles et qu'aucune possibilité n'est exclue aujourd'hui. Elle invite les participants à la réunion de clôture le mardi 21 février 2023.

Mireille AMAT relève que la question des accès mobilise de nombreuses personnes. Elle remercie les participants pour leur travail et rappelle également qu'il reste une dernière réunion le 21 février 2023 de 19h à 21h.